

<p>Réseaux et niveaux concernés</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie-Bruxelles</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> Niveau : TOUS</p> <p>Type de circulaire</p> <p><input type="checkbox"/> Circulaire administrative</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative</p> <p>Période de validité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> A partir de septembre 2013</p> <p><input type="checkbox"/> Du 1 septembre 2013 au 30 juin 2014</p> <p>Documents à renvoyer</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> Date limite :</p> <p><input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire</p> <p>Mot-clé :</p> <p>EVRAS</p>	<p>Destinataires de la circulaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - A Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'Enseignement. - A Madame et Messieurs les Gouverneurs ; - A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ; - Aux organes de représentation et de coordination des Pouvoirs Organisateurs ; - Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Pouvoirs organisateurs des Centres PMS et des Services PSE ; - Aux chefs d'établissement d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Directions des Centres PMS ordinaires, spécialisés ou mixtes, organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux directions des Services de Promotion de la Santé à l'école ; - Au Service général de l'Inspection ; - Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé. - Aux membres de l'équipe d'Inspection des Centres PMS. <p style="text-align: center;"><u>Pour information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux organisations syndicales ; - Aux associations de parents. 												
<p>Signataire</p> <p>Ministre / Administration : Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale Marie-Martine SCHYNS</p>													
<p>Personnes de contact</p> <p>Service ou Association : Cabinet de Madame la Ministre Marie-Martine SCHYNS</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">Nom et prénom</th> <th style="width: 20%;">Téléphone</th> <th style="width: 40%;">Email</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>JOCKIR Etienne</td> <td>02/801.78.60</td> <td>etienne.jockir@gov.cfwb.be</td> </tr> </tbody> </table> <p>Service ou Association : Direction générale de l'Enseignement obligatoire</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">Nom et prénom</th> <th style="width: 20%;">Téléphone</th> <th style="width: 40%;">Email</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>POLAIN Isabelle</td> <td>02/690.83.45</td> <td>isabelle.polain@cfwb.be</td> </tr> </tbody> </table>		Nom et prénom	Téléphone	Email	JOCKIR Etienne	02/801.78.60	etienne.jockir@gov.cfwb.be	Nom et prénom	Téléphone	Email	POLAIN Isabelle	02/690.83.45	isabelle.polain@cfwb.be
Nom et prénom	Téléphone	Email											
JOCKIR Etienne	02/801.78.60	etienne.jockir@gov.cfwb.be											
Nom et prénom	Téléphone	Email											
POLAIN Isabelle	02/690.83.45	isabelle.polain@cfwb.be											

Madame,
Monsieur,

L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) trouve progressivement sa place dans nos établissements scolaires, tant dans l'enseignement fondamental que secondaire, ordinaire et spécialisé. Cette généralisation a été confirmée et renforcée, en juillet 2012, par le vote du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de l'inscription de l'EVRAS dans les missions de l'école.

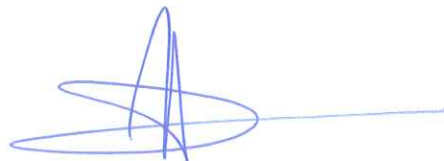
De plus en plus d'enseignants prennent des initiatives dans le cadre de leurs cours. Avec l'aide des éducateurs, du Centre PMS ou du Service PSE, ils sollicitent l'aide de Centres de Planning familial ou d'autres associations pour développer des projets pour leur classe ou leur école.

En tant que directeur ou Pouvoir organisateur, vous vous *interrogez* sur la manière de soutenir ces initiatives, de les baliser et d'en assurer la cohérence et de les intégrer dans le projet éducatif de votre établissement.

- « *Qu'entend-on par EVRAS ?* »
- « *Quelles sont les activités développées dans votre établissement ? Qui les gère ? Pourquoi ? Comment ?* »
- « *Comment soutenir ceux qui agissent ou souhaiteraient le faire ?* »
- « *Comment rendre à chacun la part qui lui revient ?* »
- « *Comment rendre cohérentes ces diverses interventions ?* »
- « *Comment les initier là où elles n'existent pas ?* »
- « *Comment mobiliser l'ensemble de l'équipe éducative dans un projet commun ?* »
- « *Comment intégrer l'EVRAS dans le Projet d'Établissement qui fasse sens et soit respectueux des valeurs de l'établissement (de la communauté scolaire) ?* »
- « *Quelles sont les ressources disponibles en interne et en externe ?* »
- « *Quels sont les acteurs qui peuvent vous soutenir et vous accompagner ?* »
- ...

Par ailleurs, vous êtes régulièrement interpellés par des membres de votre équipe éducative, par des parents ou par des élèves, sans toujours savoir comment leur répondre.

La présente circulaire a pour objectif de vous proposer des points de repères, d'ouvrir des pistes, pour vous aider à dynamiser, encourager, soutenir, outiller l'ensemble des acteurs qui interviennent dans votre école. Sans apporter de réponse définitive à ces questions et ces interrogations, la lecture de la présente circulaire vous aidera à mettre en œuvre cette mission importante de l'école, dans le respect du contexte spécifique de votre établissement et de la liberté méthodologique qui fait la richesse de notre système d'enseignement.



Marie-Martine SCHYNS

**Ministre de l'Enseignement
obligatoire et de Promotion sociale**

Je fais des animations sur la vie relationnelle et sexuelle dans ma classe mais je me sens un peu seul. A qui m'adresser ?

Un professeur

On nous parle d'amour à toutes les sauces et surtout, surtout, le monde adulte semble fortement se préoccuper et s'inquiéter que nous soyons blindés d'infos en ce qui concerne le fonctionnement physiologique de nos petits corps en éveil, sur l'utilisation des moyens de contraceptions en combinaison avec l'utilisation technique des préservatifs,...

Mais qui s'intéresse aux questions que nous nous posons ?

Un élève est venu me trouver. Il est homosexuel et souvent victime de la moquerie de ses copains ? Comment réagir ?

Un éducateur

Un élève

En aucun cas, je ne veux qu'on aborde ces questions à l'école. Cela relève du domaine de la vie privée.

3

Quelle éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle voulons-nous pour nos enfants ? Quelle est le rôle de l'école en la matière ?

Un parent

Un membre du Conseil de participation

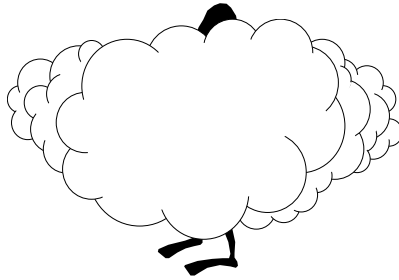
*A l'inscription de leur enfant, des **parents** m'ont demandé ce que mon établissement mettait en œuvre en termes d'EVRAS. Je n'ai su que répondre... Pour moi, on ne s'intéressait à l'Evras qu'en secondaire...*

Un directeur

Je rencontre régulièrement des jeunes qui s'interrogent sur leur vie affective et sexuelle. Comment mobiliser l'école autour de ces questions ?

Un membre de l'équipe du Centre PMS

De quoi parle-ton ?



La vie relationnelle, affective et sexuelle est au cœur de l'existence tant individuelle que collective. Elle s'inscrit à la fois *dans la sphère privée* (la famille, les relations amicales puis amoureuses, le couple, les pairs,...) que dans la *sphère sociale* (la culture d'appartenance, l'école, les activités de loisir, les médias,...). Elle inclut de multiples dimensions (psychologique, sociale, émotionnelle,...) et se fonde sur la coexistence de valeurs et de traditions diverses, qu'elles soient familiales, culturelles, philosophiques ou religieuses.

L'EVRAS est avant tout *une éducation à la vie* dans ses multiples dimensions (affective, émotionnelle, relationnelle, sociale, culturelle, biologique, sexuelle,...). Elle vise à éduquer l'enfant ou le jeune, tant sur le plan de son développement relationnel que de son épanouissement personnel ainsi que sur tout ce qui favorise le vivre-ensemble et un climat scolaire serein. Le rôle de l'école est bien d'*éduquer* et non de *solutionner les problèmes de la société*.

4

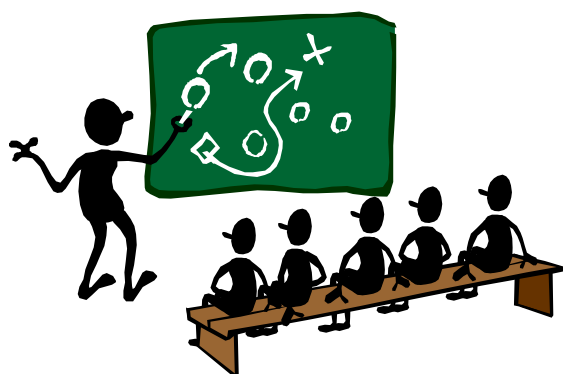
L'EVRAS se fonde sur le *respect* de soi et des autres, sur la *tolérance*, sur *l'accueil des différences comme source d'enrichissement*, sur *l'ouverture à l'altérité* et sur la *construction du bien-être identitaire*. Elle contribue à l'épanouissement personnel, au développement de relations de qualité et à l'apprentissage du vivre-ensemble. Elle participe au développement de *l'esprit critique* des élèves afin de les aider à devenir des citoyens responsables. Ces démarches éducatives, initiées dès le début de la scolarité, constituent une base indispensable pour aborder ultérieurement les réalités vécues à l'adolescence.

L'EVRAS est par conséquent un processus global, une démarche éducative diversifiée, adaptée au contexte spécifique de chaque école et s'inscrivant tout au long de la scolarité.



L'EVRAS à l'école

L'école est un des lieux de vie importants des enfants et des jeunes. Ils y passent beaucoup de temps. Il est donc essentiel de développer progressivement l'EVRAS dans tous les établissements scolaires. L'école ne peut toutefois assumer seule cette responsabilité. La famille et les autres milieux de vie (maisons de jeunes, mouvements de jeunesse, maisons de quartier, clubs sportifs, académies, ...) exercent un rôle tout aussi important.



Les « portes d'entrées » de l'EVRAS sont multiples et diversifiées. Elles seront adaptées à l'âge des élèves et aux caractéristiques du public visé.

5

A titre d'exemples, et sans être exhaustif, les objectifs poursuivis peuvent concerner les thématiques ou les enjeux de société suivants :

- Promouvoir des lieux de vie tolérants, ouverts et respectueux des sexualités et des différents styles de vie, des différentes attitudes et valeurs que l'on peut rencontrer dans la société
- Promouvoir le respect entre filles et garçons, et ensuite, entre femmes et hommes
- Permettre à chacun(e) de poser des choix éclairés et d'agir dans le respect de soi et des autres
- Préparer les élèves aux multiples changements physiologiques, psychologiques et sociaux liés à la puberté
- Permettre à chacun(e) de s'approprier les aptitudes nécessaires pour faire face à tous les aspects de la sexualité et des relations amoureuses
- Permettre à chacun(e) d'obtenir des informations sur les services d'aide sociale et médicale, particulièrement en cas de questions ou problèmes relatifs à la sexualité
- Promouvoir la capacité de chacun(e) à communiquer sur la sexualité, les émotions et les relations et acquérir le vocabulaire nécessaire pour le faire
- Gérer émotionnellement des événements médiatiques traumatisants pour les enfants et les adolescents (ex : enlèvement d'enfants, abus sexuels, crime d'honneur,...) mais aussi rappeler les interdits fondamentaux sur lesquels repose notre société

- Prévenir les effets de la pornographie via Internet mais aussi la prévention des dérives possibles liées à l'utilisation des réseaux sociaux
- Prévenir les grossesses précoces et des infections sexuellement transmissibles
- Promouvoir l'égalité entre partenaires, la prévention des discriminations liées au genre ainsi que la prévention des violences entre partenaires
- Promouvoir le respect des lois interdisant les mutilations génitales féminines ainsi que les mariages forcés
- Réduire les discriminations liées au genre (ex : insultes et violences envers les femmes) ainsi qu'à l'orientation sexuelle (ex : homophobie)
- Prévenir les conduites à risque adoptées par les jeunes les plus vulnérables
- ...

Les activités proposées et les projets mis en place s'intégreront dans une approche globale et cohérente se développant sur l'ensemble de la durée de la scolarité.

Quand je travaille le respect de soi et des autres en classe, je suis étonné d'entendre comment certains élèves se traitent sur les réseaux sociaux.

Un enseignant

On apprend des choses que l'on ne savait pas et dont les parents ne nous parlent pas forcément

Un élève

Durant un conseil citoyen, j'apprends que les garçons manquent de respect aux filles. Que faire pour lier « citoyenneté et respect » ?

Un enseignant

En classe de dépaysement, il y avait beaucoup de bruit dans une chambre. Je suis entré pour imposer le calme. Une élève dansait en hurlant, nue comme un ver sur son lit, devant ses copines. Elle est allée raconter que j'entrai toujours dans les chambres au moment de la toilette. Quelle attitude adopter ?

Un instituteur

L'EVRAS dans le projet d'établissement, dans le projet du Centre PMS et dans celui du Service PSE

Le projet EVRAS gagne à être intégré dans un projet d'établissement « actualisé et vécu » qui intègre diverses composantes du bien-être reconnues comme partie intégrante des missions éducatives de l'école et comme étroitement liées à la réussite scolaire.

De même, le projet EVRAS prendra davantage de sens dans la mesure où il s'inscrit dans la dynamique du projet du Centre PMS et, le cas échéant, du Services PSE

Une démarche globale

Nombre d'acteurs scolaires prennent déjà des initiatives en termes d'EVRAS. Mais ces démarches gagneraient à être co-construites par l'ensemble de la communauté éducative dans un projet global, qui prenne en compte la complexité et qui intègre la diversité des thématiques/problématiques dans une approche éducative d'ensemble.

Une démarche qui s'inscrit tout au long de la scolarité

Ce projet gagne également, à se développer de manière progressive et adaptée, à différents moments de la scolarité.

Une de mes élèves va bientôt accoucher. Comment organiser la fin d'année pour elle ? Comment lui permettre de passer ses examens ? Comment gérer cette situation avec sa classe ?

Un professeur

Sarah était amoureuse de Noam. Sur facebook, elle a lu que Saïma sortait avec lui. Depuis, les grossièretés, les injures traversent la toile et se retrouvent en classe. Elles se sont battues... Que faire ?

Une éducatrice

Les enseignants me sollicitent régulièrement pour intervenir dans leur classe.

Comment être attentif à leur demande sans me substituer à eux ? Quelles complémentarités entre leur rôle et le mien ?

Quand, comment et à quels services extérieurs faire appel ?

Un membre de l'équipe du Centre PMS

J'aborde régulièrement des questions liées à l'EVRAS dans mon cours.

Mais cela suscite, chez mes élèves, de nombreuses questions auxquelles je ne sais pas que répondre.

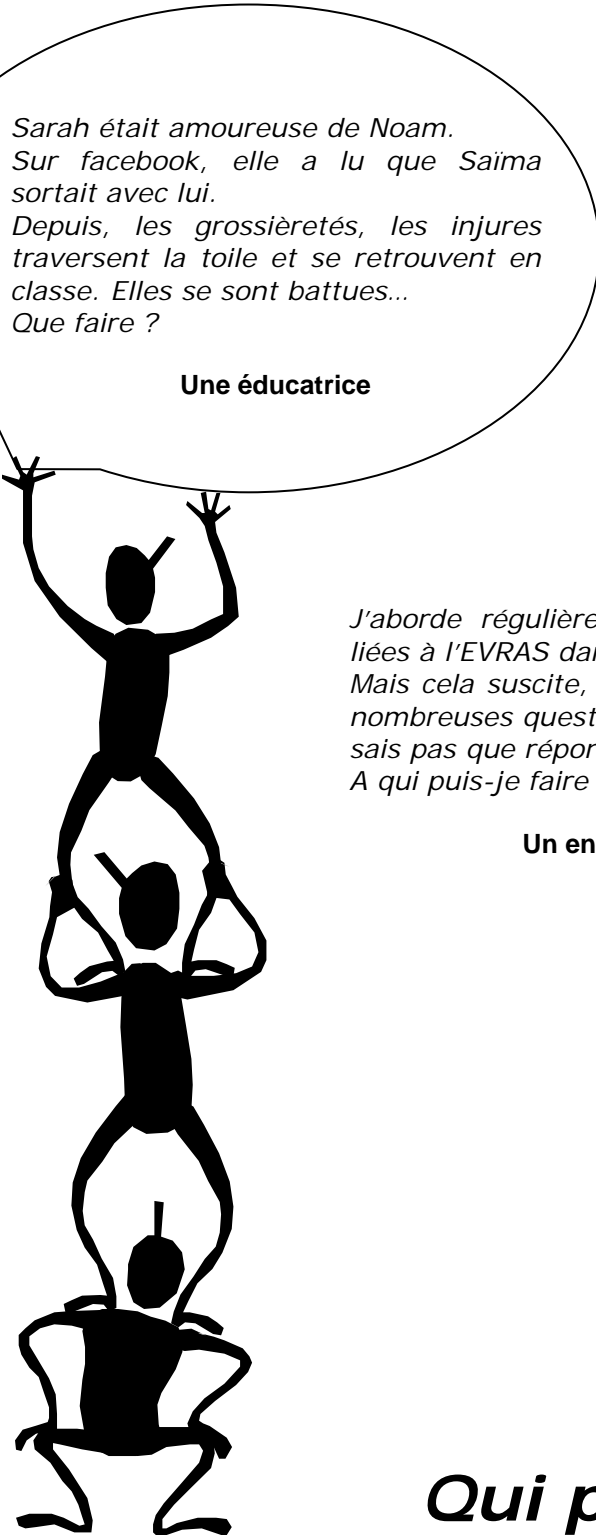
A qui puis-je faire appel ?

Un enseignant

Il arrive souvent qu'un enfant se masturbe en classe. Je lui fais généralement un petit signe pour lui faire comprendre que ce n'est pas le lieu ni le moment. Par après, je le prends à part. Mais que lui dire ? Comment s'adresser à lui ?

Une institutrice

Qui peut m'aider ?



Développer des synergies et des partenariats : les acteurs

L'EVRAS fait partie des missions de l'école et s'inscrit dans le projet d'établissement. Elle gagne à être portée par l'ensemble de la communauté scolaire (direction, enseignants, éducateurs, jeunes, parents,...). Elle gagne également à s'inscrire dans la dynamique mise en place par l'équipe du Centre PMS et, le cas échéant, celle du Service PSE. Elle peut s'appuyer sur la compétence d'acteurs externes à l'école, tels les Centres de Planning familial ou d'autres acteurs associatifs. Les points d'appui EVRAS soutiennent et facilitent la collaboration entre les différents secteurs au niveau d'un territoire donné.

Les Centres PMS et les Services PSE

En tant qu'acteurs scolaires, les Centres PMS et les Services PSE exercent un rôle essentiel *d'interface entre les ressources internes et les ressources externes de l'école*. En bonne intelligence avec le chef d'établissement, les membres des équipes des Centres PMS et des Services PSE facilitent les interventions de prévention, tant en matière d'accompagnement individuel de l'élève et/ou de ses parents qu'en matière d'animations ou d'interventions collectives. Ils jouent un rôle privilégié d'interface entre l'école et le monde extra-scolaire. Ils ont la possibilité de mobiliser, lorsque c'est nécessaire, le réseau externe des acteurs non scolaires en tenant compte des rôles respectifs, des responsabilités et des métiers de chacun.

9

Une telle démarche favorisera la mise en place de « temps » EVRAS adaptés au mieux aux besoins et aux attentes des élèves, dans le cadre du projet d'établissement.

Les Centres de Planning familial et le secteur associatif

Les Centres de planning familial constituent des lieux d'accueil ouverts à toute question liée à la vie sexuelle et affective.

Chaque Centre de planning familial a dans son équipe des animateurs (ou animatrices) pour aborder la vie affective, relationnelle et sexuelle. Ils/elles réalisent ces animations à la demande des écoles ou d'autres associations.

Une animation donne l'occasion de parler sans tabou et dans le respect de l'autre, autour de l'estime de soi, des premières relations amoureuses et/ou sexuelles, de la contraception, des infections sexuellement transmissibles (I.S.T.), de la grossesse mais également de la relation avec ses parents, de l'autonomie et beaucoup d'autres choses encore.

D'autres acteurs associatifs, compétents en matière d'EVRAS sont également à la disposition des établissements scolaires.

Les *services externes* à l'école inscrivent leurs interventions dans le cadre du projet de l'établissement scolaire, du projet du Centre PMS et du Service PSE. Ils veillent notamment, dans leurs interventions, à renforcer les compétences des acteurs scolaires.

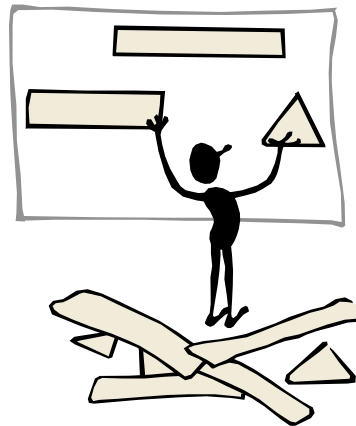
Les points d'appui EVRAS

Le 1^{er} septembre 2013, dix points d'appui à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) ont été créés au sein des Centres locaux de promotion de la santé (CLPS) à Bruxelles, Wavre, Liège, Huy, Verviers, Namur, Charleroi, Marloie, La Louvière et Tournai.

Cette offre de service est mise en place pour soutenir les écoles dans l'élaboration de leur projet, les outiller et faciliter, au niveau territorial, les partenariats avec les acteurs associatifs.

Les points d'appui réaliseront un état des lieux périodique des ressources EVRAS et des besoins des écoles secondaires. Ils mettront à disposition des acteurs scolaires des outils pédagogiques et méthodologiques (campagnes, répertoires, promotion des formations et des animations, etc.).

Ils sensibiliseront les établissements scolaires, les Centres PMS et les Services PSE dans la mise en œuvre de l'EVRAS et soutiendront la concertation des acteurs au niveau du territoire de leur ressort.



Développer des synergies et des partenariats : distinguer et articuler

Distinguer et articuler les temps et les espaces

Si l'école est un des lieux de vie importants des enfants et des jeunes, elle ne peut toutefois assumer seule la responsabilité de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. La famille et les autres milieux de vie (maisons de jeunes, mouvements de jeunesse, maisons de quartier, clubs sportifs, académies, ...) exercent un rôle tout aussi important.

En termes d'EVRAS, il est utile de se demander quelles *approches collectives* sont adéquates dans le temps et l'espace scolaires ou, complémentirement, en dehors du champ scolaire. Ces approches collectives prendront en considération tant les besoins exprimés par les élèves que les réalités sociétales de l'environnement scolaire.

De même, dans l'*accompagnement individuel* des élèves, il est nécessaire de réfléchir à la manière dont on peut faciliter le *passage de relais*, d'abord entre acteurs scolaires (enseignant, éducateur, membre de l'équipe du Centre PMS ou du Service PSE,...) et, le cas échéant, vers des services extérieurs à l'école (Centre de Planning, Conseiller de l'Aide à la Jeunesse, Centre de guidance,...).

Enfin, il est essentiel d'établir des liens entre les animations collectives qui gagnent à tenir compte du vécu des jeunes et dont le suivi nécessitera parfois un accompagnement individualisé.

Parfois, des enseignants font appel à nous. Ils ne savent pas comment réagir face à un élève séropositif.

Une infirmière du PSE

Ce jeune a été tabassé dans la cour de l'école. Les autres ne supportaient plus son côté efféminé. Il s'en sort avec un poignet cassé. Et la prochaine fois...

Un directeur

C'est chouette d'apprendre comment on met un préservatif ; ça nous permettra de nous protéger...

Un élève

Distinguer et articuler les types de collaborations

Au cœur de chaque établissement, l'EVRAS gagne à s'inscrire dans une dynamique collective d'action et de réflexion.

De nombreuses expériences¹ ont montré combien ce type de projet gagne à être porté par un *collectif d'acteurs scolaires* soutenus, le cas échéant, par des intervenants issus d'autres secteurs. Chacun, selon sa fonction, ses responsabilités, ses compétences, sera amené à prendre sa place dans cette dynamique d'ensemble.

Le dispositif expérimental « Cellules Bien-Etre », mis en place par des acteurs de terrain avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles², propose de distinguer 3 niveaux d'intervention :

- Le « *noyau central* » dont les membres participent à la gestion collective, intégrée, sur la durée, de l'ensemble des projets et actions (dont l'EVRAS). Ils définissent les lignes de force de la dynamique de l'établissement, dégagent les priorités et veillent à articuler les projets et actions dans un ensemble cohérent.
- Les « *partenaires* » dans la construction et la gestion de projets autour de thématiques ou de problématiques spécifiques (l'EVRAS par exemple).
- Les « *personnes ou organismes ressources* » sollicitées pour diffuser des informations, mettre sur pied des animations ponctuelles (y compris celles qui sont récurrentes ou intégrées en un projet).

12

Le « *noyau central* » est composé essentiellement, et dans la mesure du possible, d'acteurs scolaires (direction, éducateur, enseignants, CPMS, SPSE, parents, élèves). Les collaborateurs externes à l'école (CPF, associations diverses,...) interviennent davantage comme « *partenaires* » ou « *personnes ressources* ».

La répartition des rôles et leur articulation restent modulables en fonction des réalités locales et des ressources mobilisables.

Selon les temporalités et les besoins, différents types de collaboration pourraient s'organiser pour soutenir le travail de l'équipe éducative.

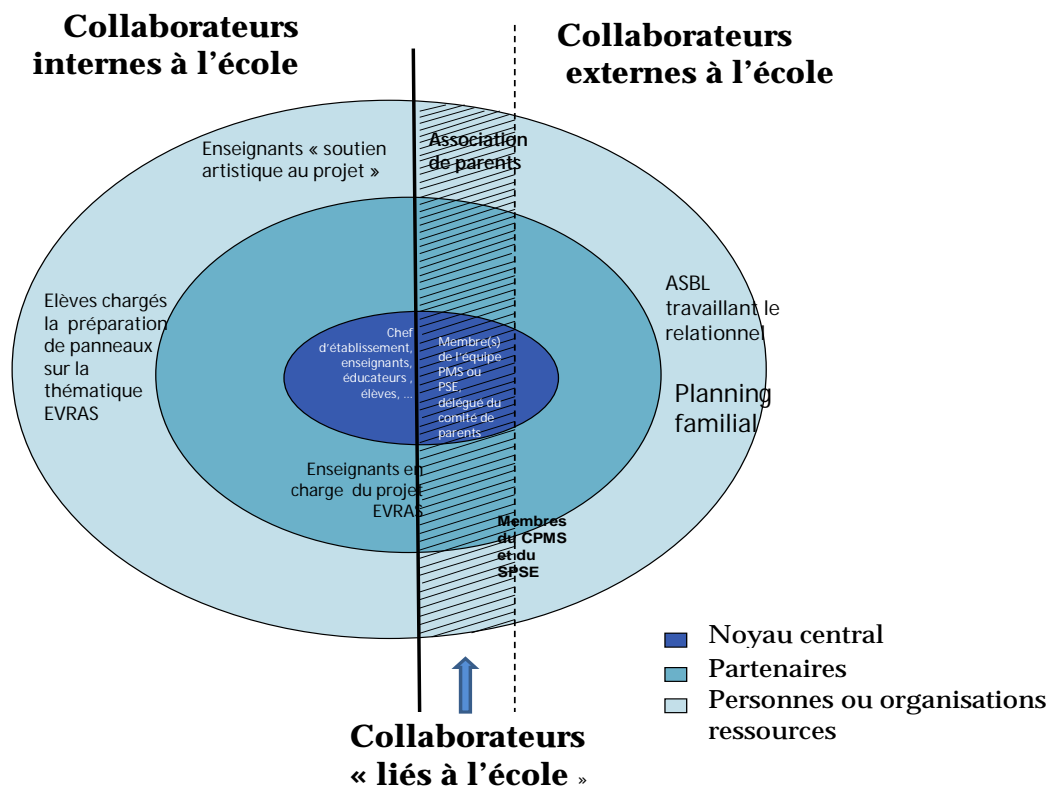
La mise en place d'une « cellule »³ *Bien-Etre (ou de toute autre lieu de concertation et de coordination)* paraît très judicieuse pour organiser les différentes articulations au sein des projets EVRAS à travers les différentes temporalités.

¹ références

² http://www.enseignement.be/index.php?page=26609&navi=3413&rank_navi=3413

³ Peu importe que cette « cellule » soit dénommée « cellule EVRAS », « cellule bien-être » ou « cellule de concertation locale », la cellule peut être définie comme « un lieu de concertation et de coordination, organisé et institutionnalisé à l'interne de l'établissement scolaire »

Le schéma suivant, élaboré avec les acteurs de terrain dans le cadre du dispositif expérimental « Cellules Bien-Etre » illustre un type d'organisation possible parmi d'autres. Chaque école l'adaptera en tenant compte de son projet d'établissement, de la réalité locale, du public qu'elle accueille et des ressources à sa disposition.



*Grignard, S., Vandoorne, C., Plas, C. (2001). Charte de qualité – Un outil pour vous aider à développer et à réguler un projet d'école (projet-santé), Outil développé dans le cadre d'un partenariat entre l'APES-ULg et la FIMS. APES-ULg, Liège.

Vandoorne C., Hubin N. (2012), Rapport d'évaluation intermédiaire EvalCBE.1 (année scolaire 2011-2012) - Mise en œuvre du dispositif au niveau local, selon les récits des établissements scolaires et analyses des accompagnateurs. APES-ULg, Liège. <http://hdl.handle.net/2268/145903>.

Inscrire l'EVRAS dans les missions de l'école, c'est la mettre en œuvre de manière adaptée à différents moments de la scolarité (depuis l'enseignement maternel jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire). Des interventions ponctuelles gardent toute leur pertinence dans la mesure où elles s'inscrivent dans l'approche globale, cohérente et intégrée définie dans le projet d'établissement. L'EVRAS gagne en effet à s'intégrer dans une vision partagée du bien-être, dans un projet global où elle s'articulera avec des projets qui favorisent le « bien-vivre à l'école » ou le « vivre ensemble ».

Dans le temps scolaire, il est essentiel de prendre en compte, de soutenir et de développer le potentiel des enseignants et des éducateurs, afin qu'à titre individuel et à titre collectif, ils puissent continuer à développer leurs compétences au bénéfice de tous. Loin de se substituer à eux, les « partenaires » et les « personnes ressources » veilleront à les soutenir, les accompagner et à co-construire avec eux leurs interventions.

La participation active des élèves et de leurs parents aux différents niveaux d'intervention, même si elle est parfois difficile à mettre en œuvre, est une source d'enrichissement.

Hors champ scolaire, il est important pour les jeunes, de pouvoir identifier, d'avoir accès et d'être capable de mobiliser des ressources de proximité compétentes. L'école peut servir de relais vers ces services.



Distinguer et articuler les types d'intervention *sensibilisation/prévention/intervention de crise⁴.*

En matière d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, la mission de l'école est de « co-construire un dispositif global de prévention et d'intervention qui prenne en compte la multiplicité des regards en fonction du rôle et de la place occupée par chacun ». Nous pouvons distinguer 3 types d'interventions complémentaires :

Sensibilisation

Les démarches de *sensibilisation* constituent l'ensemble des dispositifs mis en place dans les établissements scolaires, s'adressent aux adultes ou à l'ensemble des élèves, sans se focaliser sur une question particulière. Relèvent de cet ensemble, par exemple, la création d'un lieu de paroles pour les élèves (et/ou les professeurs), la mise en place de dispositifs de délégations d'élèves ou de procédures de médiation,... Ces démarches visent à améliorer le climat d'école de façon générale.

L'EVRAS est avant tout *une éducation à la vie* dans ses multiples dimensions : affective, émotionnelle, relationnelle, sociale, culturelle, biologique, sexuelle, éthique, philosophique, sociale,...

Cette éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle fondée sur le respect de soi et des autres, contribue à l'épanouissement personnel, au développement de relations de qualité et à l'apprentissage du vivre-ensemble.

Aborder les *valeurs* de la vie (respect de soi et des autres, ouverture à la diversité, confiance en soi, estime de soi, qualité relationnelle, vivre ensemble, égalité,...), créer des lieux de parole (en présence d'un adulte responsable) concernant l'ensemble des enseignants, tous les acteurs de toutes les écoles (depuis la maternelle jusqu'à la fin du secondaire). Ce travail d'Education relève donc de la responsabilité collective partagée.

En matière d'EVRAS, de nombreuses thématiques pourront être abordées dans ce cadre en fonction de l'âge des élèves et du contexte spécifique de l'école.

L'existence de telles activités de sensibilisation constitue un terreau favorable aux activités de prévention ciblée ainsi que, le cas échéant, aux interventions de crise.

Prévention « ciblée »

Les démarches de *prévention « ciblée »* se construisent en tenant compte et en s'adaptant aux réalités locales, au « vécu » dans l'école. Certains parlent dans ce cas, d' « analyse des besoins ».

⁴ Cette « distinction/articulation », issue du colloque sur les jeux dangereux, semble pertinente et opérationnelle pour l'EVRAS. Elle a également servi de base au guide pratique relatif à la prévention et la gestion des violences en milieu scolaire (à paraître prochainement) et dans les points de repères communs entre les secteurs de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse.

Par exemple, si les adultes de l'école perçoivent certains signaux leur indiquant que des élèves s'interrogent face aux multiples changements physiologiques, psychologiques et sociaux liés à la puberté, face au manque de respect à l'égard d'un de leur condisciple homosexuel, face à la maternité prochaine d'une élève de la classe ou face à l'actualité,... des démarches ciblées d'information, de prévention et d'accompagnement seront mises en place pour répondre par des interventions adaptées aux vécus et aux questionnements des élèves..

Chaque école ne peut aborder systématiquement chaque thématique. Par contre, une éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle telle que développée au point précédent constitue une base indispensable pour aborder chacune d'entre elles en fonction du contexte spécifique (géographique, historique, philosophique,...) de l'établissement scolaire.

Intervention de crise

En matière d'EVRAS, comme dans les autres domaines, il se peut qu'un fait précis⁵ provoque une « crise » dans l'établissement scolaire.

L'*intervention de crise* est la conséquence immédiate d'un fait précis, le plus souvent dramatique, qui « ébranle » l'ensemble de la communauté scolaire. Ce type de situation, heureusement plus rare, nécessite des interventions spécifiques pour « gérer la crise » au niveau institutionnel.

16

Tout le monde s'accorde sur la nécessité d'anticiper ce type de situation et sur l'importance de se concerter préalablement : une meilleure connaissance des acteurs entre eux permet une réaction plus rapide et une gestion plus efficace de la crise.

3 types d'interventions complémentaires

Si la distinction entre ces 3 types de démarche peut s'avérer utile et pertinente, leur articulation est tout aussi essentielle. Ainsi les établissements scolaires se mobiliseront la plupart du temps lorsqu'ils sont confrontés à un problème (démarche de prévention ciblée sur la problématique rencontrée) et, inévitablement, lorsqu'ils sont confrontés à un drame (intervention de crise), les démarches de sensibilisation étant souvent négligées, faute de temps. Par ailleurs, l'intervention de crise sera facilitée lorsqu'elle s'inscrit dans la continuité des démarches de sensibilisation et de prévention ciblée : l'école confrontée à la maltraitance d'un élève homosexuel pourra s'appuyer sur les lieux de parole créés dans le cadre des démarches de sensibilisation (au respect de la différence, par exemple).

⁵ Par exemple le passage à tabac d'un homosexuel au sein à l'école ou la multiplication de grossesses de jeunes élèves,...

Un protocole d'accord

Au mois de juillet dernier, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles–Capitale ont signé un protocole d'accord. Cette convention s'inscrit clairement dans la double perspective décrite dans cette circulaire, à savoir, d'une part, la généralisation progressive de l'EVRAS dans l'ensemble des établissements scolaires et, d'autre part, la co-responsabilisation des différents acteurs.

La première étape a consisté à inscrire l'EVRAS dans le *décret* qui précise les objectifs généraux de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire. L'intention du gouvernement était de signifier clairement que l'EVRAS fait partie des missions de l'école et que tout établissement scolaire a dès lors l'obligation de prendre des initiatives en la matière, tout en préservant l'autonomie d'action de celui-ci.

Le *protocole d'accord* constitue une étape supplémentaire. Il vise à mettre en place un référentiel commun aux différents secteurs concernés, à s'accorder sur les objectifs généraux de l'EVRAS et à lister des thématiques qui gagneraient à être abordées. Il prévoit également d'établir un état des lieux.

Par ailleurs, ce protocole d'accord distingue et articule le rôle de chacun des intervenants.

Il rappelle d'abord la responsabilité des acteurs scolaires dans l'élaboration et dans la mise en œuvre de l'EVRAS dans leur école. Le chef d'établissement et l'équipe éducative mettent en place un projet et des actions relatives à l'EVRAS. Les Centres PMS et les Services PSE apportent leur collaboration à la mise en œuvre de ce processus éducatif, à l'*interface* entre les ressources internes à l'école et les ressources du monde extrascolaire qui peuvent être mobilisées tant au niveau individuel que collectif. Ils participent à l'identification et à la mobilisation des ressources internes à l'établissement scolaire et ont une bonne connaissance des ressources externes mobilisables.

Il précise également le rôle essentiel des acteurs non scolaires en matière d'EVRAS à l'école. Les Centres de Planning familial et diverses associations, par leurs compétences « ciblées », constituent une ressource essentielle. Les Points d'appui EVRAS, organisés depuis le 1^{er} septembre par les Centres locaux de promotion de la santé, ont eux aussi des missions précises et importantes à exercer : réalisation d'un état des lieux, mise à disposition de ressources, structuration d'une concertation entre les acteurs, organisation de rencontres et d'échanges de pratiques,...

Le protocole souligne, tout à la fois, l'importance pour l'école de s'ouvrir aux autres secteurs et, dans le même temps, l'obligation pour les services externes d'inscrire leur(s) intervention(s) dans le cadre du projet de l'établissement scolaire, du projet du Centre PMS et celui du Service PSE. Il leur est également demandé de veiller, dans leurs interventions, à renforcer les compétences des acteurs scolaires.

Une invitation à *travailler collégalement*.

Des liens intéressants... pour aller plus loin

Concrètement, il existe de nombreuses *ressources mobilisables* pour vous accompagner et vous aider

- à développer ou améliorer les initiatives existantes
- à en initier de nouvelles
- à développer, dans votre établissement une dynamique « EVRAS » globale, cohérente et intégrée
- à mobiliser votre équipe et à mettre sur pied une « cellule » au sein de votre établissement scolaire
- à inscrire cette dynamique dans votre projet d'établissement.
- à évaluer le dispositif mis en place



Vous trouverez de plus amples informations auprès des services et sur les sites internet suivants :

Les Centres PMS

Adressez-vous à l'équipe tri-disciplinaire du Centre PMS de votre établissement scolaire

<http://www.enseignement.be/index.php?page=26028>

Les Services PSE

Le cas échéant, vous pouvez également vous adresser au Service PSE de votre école

<http://www.sante.cfwb.be/?id=723>

Les Centres de Planning familial et le site « Love Attitude »

www.loveattitude.be

Il s'agit du portail web des centres de planning familial en Fédération Wallonie Bruxelles à l'attention des jeunes. Vous pourrez y effectuer une recherche rapide pour trouver toutes les informations sur les centres de planning familial

Les Points d'appui EVRAS et les CLPS

<http://www.sante.cfwb.be/index.php?id=clps0>

Les ressources pédagogiques du site enseignement.be

<http://enseignement.be/index.php?page=0&navi=3346>

<http://enseignement.be/index.php?page=26609&navi=3288>

Yapaka

Un programme de prévention de la maltraitance à l'initiative du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique.

<http://www.yapaka.be/thematique/sexualite>